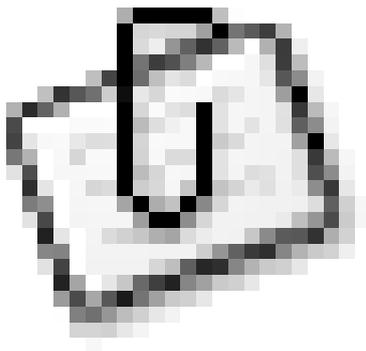


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4284>



janvier-février 2013 : c'est le moment de penser à votre carrière et à l'année prochaine

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières -



Publication date: jeudi 13 décembre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

**Temps partiels,
congés formation, poste adapté et allègement de service, changements de corps ou de grade**

Demande de temps partiel : à faire en janvier lorsque l'on est titulaire d'un poste fixe ; si l'on est TZR, attendre les affectations de juin.

Attention : à la même période, il faut penser à demander à être réintégré à temps complet à la rentrée prochaine si c'est votre souhait car, sinon, le temps partiel est renouvelé par tacite reconduction dans la limite de 3 années scolaires.

Demande de congé formation : à faire habituellement courant février .

Demande de poste adapté et d'allègement de service :

ATTENTION : la circulaire rectorale est déjà publiée, les demandes sont à effectuer avant le 11 janvier 2013.

La circulaire rectorale est disponible [ici](#)

Accès au corps des agrégés : en janvier par l'intermédiaire de i-prof.

Accès au corps des certifiés : en janvier par l'intermédiaire de i-prof.

Accès à la hors-classe : aucune candidature à faire, faites attention à l'avis donné par les chefs d'établissement et IPR.

Toutes les circulaires rectorales arrivent dans les établissements et sont disponibles (quand elles sont publiées) sur le site du rectorat.